

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq juin 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MERLAUD S, PIOCHAUD A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, Mme MONTUS A

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Lionel

DATE DE PUBLICATION : 12 juin 2025

ORDRE DU JOUR

1) Travaux rue de l'Aunis : réalisation d'un emprunt

Les travaux d'aménagement de la rue de l'Aunis ont commencé le 10 juin 2025.

La rue de l'Aunis étant une route départementale, ils sont réalisés par le Département.

Une convention fixe la participation financière de la Commune à 30 % du montant des travaux soit 144 648,32€.

Monsieur le Maire annonce qu'il est prévu de financer les travaux en contractant un prêt de 145 000€ sur une durée de 15 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires.

2) Autorisation au Maire d'avoir recours à un expert d'assurance

Maître PAYET, avocat au barreau de Saintes, s'est rendu en mairie afin de faire le point sur un dossier en cours.

Il préconise de faire appel à la protection juridique de l'assurance de la Commune afin de recourir un expert. Celui-ci aura pour objectif de constater l'état d'un logement.

Si cette procédure amiable n'aboutit pas, une nouvelle procédure judiciaire sera lancée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recourir à un expert d'assurance.

3) Acquisition de jeux dans le parc de la Mairie

Monsieur le Maire explique qu'un camping vend à 50 % de son prix d'achat un portique avec deux sièges et un jeu à ressort pour un montant total de 1366€ HT. Il précise que les jeux sont conformes.

Ces jeux compléteraient l'aire de jeux dans le parc de la Mairie.

Madame MICHAUD Aurore ajoute qu'elle a la possibilité de se procurer un autre jeu à ressort gratuitement. Il faudra vérifier qu'il a sa plaque d'identification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter d'occasion des jeux pour l'aire de jeux dans le parc de la mairie au camping La Ferme de la Pré pour un montant de 1366€.

4) Acquisition de jeux dans le parc de la Mairie : demande de subvention auprès du Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour une subvention de 35 % suite à l'acquisition de jeux d'occasion dans le parc de la mairie soit 478,10€.

5) Acquisition de tableaux Blancs Interactifs pour l'école

Monsieur la Maire présente le devis du fournisseur Manutan Collectivité pour l'acquisition de deux Tableaux Interactifs (pack complet avec vidéoprojecteur) pour un montant de 5 111€ HT soit 6 133,20€ TTC.

Il ajoute qu'un devis sera demandé pour le montage des TBI auprès d'une entreprise spécialisée.

Certains élus sont septiques sur cet achat coûteux et doutent de son efficacité pédagogique.

Madame MERLAUD Sonia ajoute que les crayons optiques sont onéreux et qu'il conviendra d'y faire attention.

Par une abstention et 7 pour, le Conseil Municipal décide d'acheter deux packs complets de Tableaux Blancs Interactifs auprès de Manutan Collectivités pour un montant de 5 111€ HT soit 6 133,20€ TTC.

6) Acquisition d'un coupe légumes pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le devis du fournisseur Henri Julien pour l'achat d'un combiné cutter coupe légumes professionnel pour le restaurant scolaire pour un montant de 1 080€ HT soit 1 296€ TTC.

Il ajoute que ce type de matériel peut-être subventionné par la CNRACL au titre de la prévention des risques à hauteur de 80 % de la dépense soit 1 036,80€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'acheter un combiné cutter coupe-légumes pour un montant de 1 296€ TTC.

Il décide de solliciter une subvention de 80 % auprès de la CNRACL.

7) **Décision modificative n°1 budget principal**

Cette décision modificative n°1 concerne deux opérations d'investissement :

- réfection de la salle de bain de l'appartement n°6, 24 rue de l'Aunis suite au bouchage de l'évacuation des eaux usées. Intervention du plombier pour un montant de 1 727,84€ TTC.

- Augmentation des crédits de 2 000€ pour l'opération « WC bâtiments du parc de la mairie ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la passation de la décision modificative n°1.

8) **Renouvellement du contrat Toshiba**

Monsieur le Maire rend compte que le contrat de location du photocopieur à la mairie et à l'école a été renouvelé pour 5 ans.

Un nouveau photocopieur a été installé à la Mairie tandis que l'école conserve le sien.

Le prix de la copie est moins cher que le précédent contrat.

9) **Remboursement de frais à un élu : organisation du repas champêtre**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente les factures du site internet Vedy d'un montant de 131,69€ TTC et de Papier Transfert de 125,53€ TTC correspondant à l'achat de bâches et vinyles pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par Monsieur POULARD Olivier, conseiller municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur POULARD Olivier, d'un montant de 257,22€ TTC.

10) **Convention Piscine avec la Mairie de Saujon**

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 8 enfants.

Le coût est de 4,86€ par élève et par séance soit un coût total de 388,80€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2024-2025, 2ème cycle.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que les trois places de parking situés à proximité de l'ancien bureau de tabac rue de Saintonge vont être prochainement condamnées. Ces places étant situées en partie sur le domaine privé, le propriétaire souhaite à présent clôturer. Le Département émet la prescription que le portail devra respecter un retrait de 5 mètres de l'axe de la route.

- Monsieur le Maire annonce que les travaux de rénovation de la toiture de la mairie suite à un sinistre sont terminés. Il remercie les entreprises COUTY et ROUSSELLE.

L'entreprise ROUSSELLE fournira un devis pour la rénovation d'un autre pan de la toiture qui est très usé.

- Madame ENTEM Christine rappelle que les jeux intervillages auront lieu le 12 juillet 2025. Il manque encore des hommes pour compléter l'équipe. Elle attend les règles de chaque jeu pour pouvoir organiser une réunion avec tous les membres de l'équipe.

- Monsieur CAPELLE Frédéric a remis son préavis de départ pour la location du garage sis 7 rue des écoles au 01^{er} juillet 2025. Le garage sera loué par Monsieur David JOUBERT pour un montant de 120€ par mois.

- Monsieur le Maire annonce que le député Christophe PLASSARD fera une permanence sur la Place de l'Église de 09h30 à 10h45 vendredi 13 juin 2025.

- Le Conseil d'école aura lieu dans la salle des Halles le mardi 17 juin

- Le spectacle de fin d'année du SIVOS aura lieu le jeudi 26 juin

- Le spectacle de fin d'année des trois écoles aura lieu à Sablonceaux le 20 juin

- Des travaux de remise aux normes des sanitaires sont actuellement en cours à la boucherie. Ils sont exécutés par les employés municipaux.

- Les travaux sur le Route Départementale 728 sont terminés et reprendront fin juin pour la pose de la nouvelle couche de roulement.

- Monsieur POULARD Olivier souhaite qu'un rappel soit fait pour que les arbres aux bords des voies soient taillés.

La séance est levée à 21h40